



Challenge Inter Clubs 2025

Courses 6 et 7
20 et 21 septembre 2025

FICHE COURSE

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par :

- Les Règles d'Introduction à la Régate,
- La présente fiche de course,
- Les règles de l'OSIRIS.
- Le règlement pour le Challenge Inter Clubs 2025

1.2 Avant la course, un briefing obligatoire canal VHF 77 aura lieu à 10h50 sur la zone de départ pour expliquer le déroulement de la journée.

1.3 Si le pavillon Y est hissé à terre et/ou sur le bateau comité, le port de la brassière est obligatoire.

2. ADMISSIBILITE – INSCRIPTION – CATEGORIE DE NAVIGATION - PLACE DE PORT

2.1 La régata est ouverte aux bateaux des classes OSIRIS telles que définies dans le règlement du Challenge Interclubs 2025.

2.2 Les bateaux seront classés selon leur certificat OSIRIS en cours de validité

2.3 Catégorie de navigation : moins de 6 milles des côtes.

2.4 classes admises

OSI 1 : HN B + C + D + E \leq 20 NET flamme jaune

OSI 2 : HN D + E > 20 NET flamme mauve

OSI 3 : HN R toutes classes + L flamme verte

2.5 Les bateaux ayant besoin d'une place dans le port de Fréjus doivent en faire la demande à la capitainerie du port.

3. COMMUNICATION

3.1 Le canal VHF de course est le 77

3.2 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. PROGRAMME

4.1 Briefing et Premier signal d'avertissement

Samedi 20 septembre : - 10h50 Briefing par VHF 77
- 11h Premier signal d'avertissement

Après la course Convivialité à la base nautique de Fréjus (Base nautique Marc Modena, 910 Boulevard d'Alger)

Dimanche 21 Septembre : - 10h50 Briefing par VHF 77
- 11h Premier signal d'avertissement

4.2 Les bateaux manquant à finir avant 17h00 les deux jours seront chaque fois classés **DNF**.

5. LES PARCOURS

5.1 Zone de course : Principalement le golfe de Fréjus telle qu'il est dénommée sur les cartes marines, celle-ci étant ici définie comme pouvant aller de la bouée la Chrétienne à la basse Rabiou.

5.2 Le parcours choisi sera transmis par VHF lors du briefing qui précède le signal d'avertissement.

5.3 Définition du parcours.

Lors de l'énoncé du parcours au briefing ainsi que sur un tableau à l'arrière du bateau comité, il sera précisé l'ordre de passage des marques ainsi que le côté requis pour leur passage.

- La mention « LD » signifie ligne de départ
- La mention « LA » signifie ligne d'arrivée
- La lettre « T » après le numéro de la marque indiquera qu'il conviendra de laisser la marque mentionnée à tribord.
- La lettre « B » après le numéro de la marque indiquera qu'il conviendra de laisser la marque mentionnée à bâbord.
- La réutilisation de la mention « LD » signifie qu'il conviendra de repasser par la ligne de départ. Le sens de passage de la ligne pour un franchissement requis pour effectuer le parcours sera la ligne directe depuis la marque précédente.

Par exemple : LD – 8B – 1B – LD – 8B – 1B – LA avec une ligne de départ mouillée en milieu de baie signifie : Départ, bouée banc de Fréjus (laissée à bâbord), bouée base nautique de Fréjus (laissée à bâbord), ligne de départ (à franchir en direction du sud), bouée banc de Fréjus (laissée à bâbord), bouée base nautique de Fréjus (laissée à bâbord), ligne d'arrivée (à franchir en direction du sud).

5.4 La liste des marques de parcours et leur position approximative figure ci-dessous.

5.5 Les bateaux doivent effectuer le parcours conformément au schéma en franchissant la ligne de départ après le signal de départ. Un bateau qui ne franchira pas cette ligne dans les 5 minutes après ce signal sera classé abandon (DNF).

6. MARQUES

6.1 A des fins de facilitation de son identification, le bateau comité arborera un pavillon blanc « Banque populaire » dans le mât.

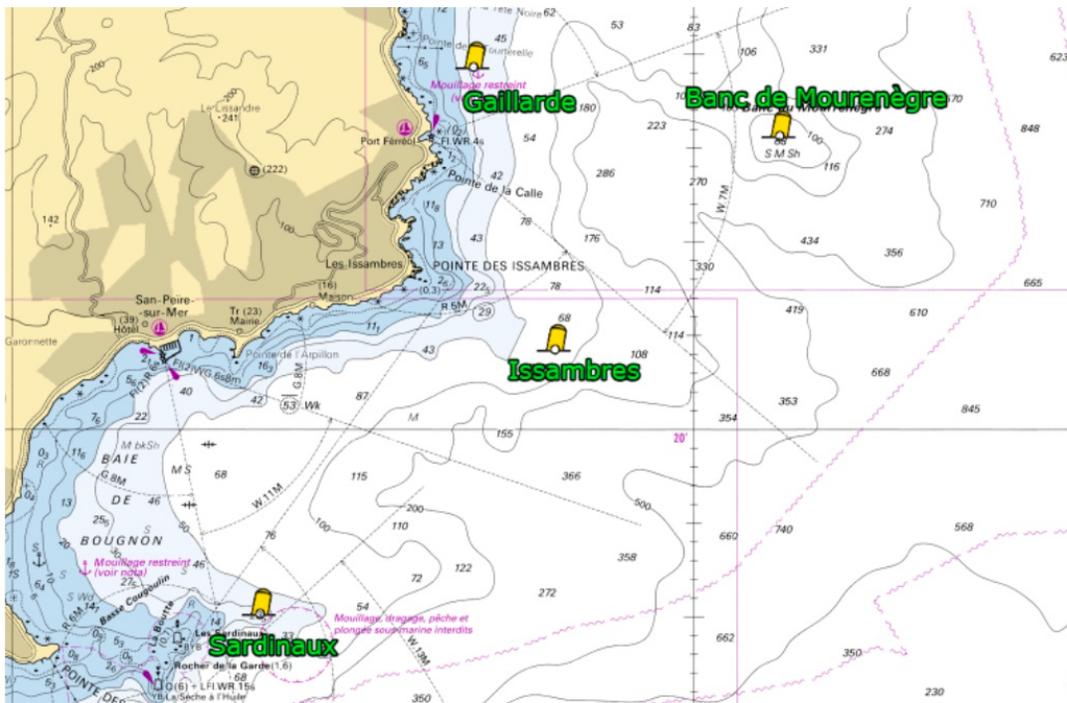
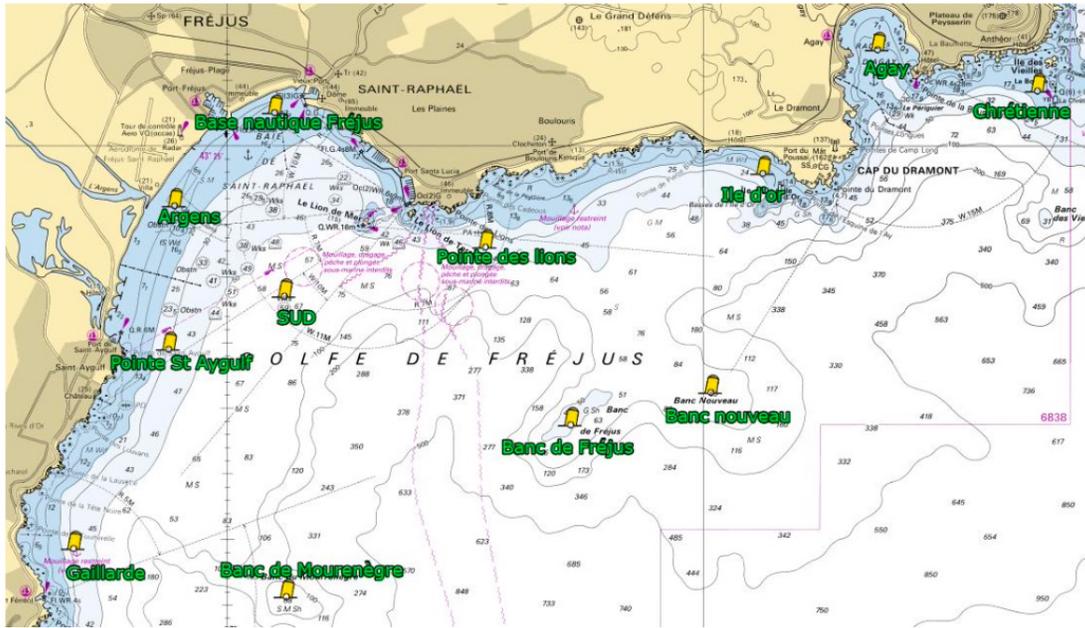
6.2 La ligne de départ sera matérialisée d'un côté par le mât arborant le pavillon orange à bord du bateau comité et à l'autre extrémité par une bouée jaune cylindrique

6.3 Les marques de parcours sont des bouées cylindriques orange.

| D | Marque de Départ | x |
|--------|----------------------------------|-----------------------------------|
| 1 | Base Nautique de Fréjus | 43° 25' 16.91" N, 6° 45' 29.66" E |
| 2 | Argens | 43° 24' 33.36" N, 6° 44' 26.63" E |
| 3 | Pointe de Saint Aygulf | 43° 24' 33.36" N, 6° 44' 26.63" E |
| 4 | Gaillarde | 43° 21' 55.51" N, 6° 43' 23.75" E |
| 5 | Pointe des Issambres | 43° 20' 25.64" N, 6° 44' 00.82" E |
| 6 | Pointe des Sardiniaux | 43° 19' 01.35" N, 6° 41' 46.72" E |
| 7 | Banc de Mourenègre | 43° 21' 35.06" N, 6° 45' 38.35" E |
| 8 | Banc de Fréjus | 43° 22' 53.00" N, 6° 48' 35.40" E |
| 9 | Banc nouveau | 43° 23' 08.04" N, 6° 50' 05.93" E |
| 10 | Chrétienne | 43° 25' 25.43" N, 6° 53' 29.56" E |
| 11 | Agay | 43° 25' 44.51" N, 6° 51' 49.45" E |
| 12 | Ile d'or | 43° 25' 44.51" N, 6° 51' 49.45" E |
| 13 | Pointe des lions | 43° 24' 13.83" N, 6° 47' 41.94" E |
| 14 | Lion de mer | Rocher du lion de mer |
| 15 | SUD | 43° 23' 50.54" N, 6° 45' 33.65" E |
| 16 | Libre : définie au briefing | |
| 17,... | Libre : définie au briefing, ... | |

6.4 La ligne d'arrivée sera matérialisée d'un côté par le mât arborant le pavillon bleu à bord du bateau comité et à l'autre extrémité par une bouée définie lors du briefing.

6.5 Un parcours banane n'utilisant pas les marques ci-dessus pourra être définie au briefing. Le cap et la distance approximative des marques seront alors annoncés au briefing.



7. PENALITES ET LITIGES

PENALITES ET LITIGES Les décisions des observateurs sur l'eau et à terre sont sans appel. L'arbitre affichera les numéros des bateaux disqualifiés (départ (OCS), parcours, incidents et litiges) sur le « tableau officiel » situé au local « le carré du Marin » au rez de chaussée de la capitainerie de port Fréjus.

7.1. PENALITES

- a) Si l'observateur constate un incident, il hèle le concurrent en donnant son numéro de voile avec un coup de sifflet et pointe dans sa direction un pavillon de couleur ROUGE. La pénalité de 1 tour doit être effectuée le plus rapidement possible après l'incident selon la procédure suivante :
 - i. S'écarter tout d'abord des autres bateaux, puis effectuer un tour comprenant un virement de bord et un empannage, ou,
 - ii. Abandonner si l'incident a occasionné un dommage ou une blessure.
- b) Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau sera disqualifié (DSQ).

7.2 GESTION DES LITIGES A TERRE

7.2.1 Les litiges non résolus sur l'eau seront traités dans les 30 minutes environ après l'arrivée du dernier concurrent. **La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire.**

7.2.2 En s'appuyant sur les dépositions des concurrents concernés, l'arbitre rendra sa décision.

7.2.3 Décisions possibles :

- a. pas de règle enfreinte.
- b. règle enfreinte, disqualification (DSQ).

8. ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents doivent prévenir un membre de l'organisation sur l'eau ou en arrivant à terre.

9. CLASSEMENT

Voir Règlement du Challenge Inter Clubs 2025